

# COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit juin, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame SALMON Pierrette, Maire.

Etaient présents : Mme SALMON Pierrette, Mme RENONCET Lydie, M. PELOUIN Christian, Mme REYNAUD Marie, M. GAGNARD Olivier, M. ROUGEOT Pierre, M. LECUYER Vincent, M. PAHIN Philippe,

Absents excusés : M. MEUNIER Jérôme (pouvoir à M. PELOUIN Christian), M. PERRIN Baptiste, M. GUENAULT Florian (pouvoir à M. GAGNARD Olivier), M. MARNEUR Didier, M. HAINGUERLOT Bertrand (pouvoir à Mme SALMON Pierrette),

Absent : M. ALLAIS Michel.

M. PELOUIN Christian est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte et soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 juin 2020 à l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire indique qu'un sujet qui n'était pas prévu à l'ordre du jour doit être abordé lors de cette réunion :

- Admission en non valeur de produits irrécouvrables – budgets annexes

## 2020/06 – N° 33 – PROPOSITION DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS-CLOS

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques.

*Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »*

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 8  
Votes contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents :

- **DECIDE** de de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

## 2020/06 – N° 34 – ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET EAU

Sur proposition de Madame le Comptable public, par courrier explicatif du 16 mars 2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :  
N° T-4 de l'exercice 2017 pour un montant de 90,59 €,  
N° R-3-9 de l'exercice 2013 pour un montant de 85,36 €,
- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 175,95 €,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours du budget annexe « eau », compte 6542.

## 2020/06 – N° 35 – ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Madame le Comptable public, par courrier explicatif du 16 mars 2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes suivant :  
N° T-4 de l'exercice 2017 pour un montant de 14,00 €,
- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 14,00 €,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours du budget annexe « assainissement », compte 6542.

## **2020/06 - N° 36 - RENFORCEMENT DE LA CANALISATION EAU POTABLE BUTTE DE VILLEBON ET CHATEAU DE BLANVILLE : ENTREPRISE RETENUE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation concernant le renforcement de la canalisation eau potable Butte de Villebon et Château de Blanville, selon la procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, a été publiée sur le site de l'Association des Maires et sur le journal L'Echo Républicain pour une date limite de réception des offres fixée le 15 avril 2020 (date initialement prévue le 25 mars mais reportée à cause de l'épidémie de Covid-19).

Lors de la réunion de la commission d'appel d'offres le 13 mai 2020, le maître d'œuvre a présenté son rapport d'analyse établi selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (60 points pour la valeur technique et 40 points pour le prix de la prestation). 9 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Conformément à l'article 5-2-2 du règlement de la consultation, une phase de négociation a été organisée avec les 3 premières entreprises : OUEST TP, SADE et EIFFAGE SCBM.

Suite à la réunion du 05 juin 2020, le maître d'œuvre et les membres de la commission d'appel d'offres proposent de retenir l'entreprise OUEST TP pour un montant de 97 951 € pour la base et 56 165 € pour la variante concernant l'enfouissement des réseaux Orange et telecom à La Butte de Villebon.

Madame le Maire propose aux membres du conseil d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **APPROUVE** l'attribution du marché de renforcement de la canalisation eau potable Butte de Villebon et Château de Blanville à l'entreprise OUEST TP pour un montant de 154 116 € HT soit 184 939,20 € TTC,
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer tous les documents relatifs à ce marché,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2020.

## **2020/06 - N° 37 - TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE LOULAPPE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche va réaliser des travaux d'interconnexion de l'eau potable.

La canalisation d'interconnexion passera au niveau du hameau de Loulappe, la commune souhaite donc en profiter pour renforcer son réseau de distribution d'eau.

Le plan de financement prévoit des travaux pour un montant de 103 789 € HT. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention peut être déposée au Conseil Départemental, à hauteur de 20% d'une dépense plafonnée à 100 000 € HT, soit 20 000 €. Le reste à charge de la commune serait donc de 83 789 € HT soit 100 546,80 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour la demande de subvention et à signer tous documents s'y afférant.

## **COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS**

### **1) Commission travaux**

La Commission « travaux, voirie, réseaux » s'est réunie mardi 23 juin 2020 en mairie avant de se rendre sur les lieux de différents projets en cours :

- Aménagement de sanitaires pour le personnel technique
- Visite et état d'avancée des travaux des deux pavillons au lotissement « Les Moulins » qui seront proposés à la location
- Loulappe, rue de Courville : question des aménagements futurs de sécurité, notamment pour réduire la vitesse
- Etat des lieux de la chaudière qui alimente la mairie, la bibliothèque, la salle des fêtes et le réfectoire. Une réflexion sur son remplacement par un autre mode de chauffage a été initiée
- Visite de l'aire de jeux et réflexion sur l'installation d'une clôture périphérique
- Suite à la demande d'un habitant de la rue de Chavannes : état des lieux du trottoir qui sera remis en état.

Les élus vont se partager les rues de la commune pour repérer les nids de poule qui nécessiteront un rebouchage.

## 2) Commission information

Les membres se sont réunis, par visioconférence, pour faire le point sur les moyens de diffusion d'informations actuels de la mairie (site, bulletin, Panneau pocket) et envisager de nouvelles formes de communication.

## COURRIERS / COURRIELS

### 1) Du 10 juin 2020

Un propriétaire de terrain de loisirs rue Maurice Dumais a signalé la présence de deux troncs en travers de la rivière. Face à l'inaction du propriétaire de ces arbres, il propose de les couper et demande à la commune la mise à disposition d'une remorque pour évacuer les branchages.

La municipalité indique que les membres de la commission travaux se sont rendus sur place, une remorque va être installée.

### 2) Du 15 juin 2020

Par courrier en date du 15 juin 2020, Madame le Préfète informe avoir proroger d'un an la validité de la subvention accordée à la commune pour le renforcement de la canalisation eau potable Butte de Villebon et Château de Blanville d'un montant de 20 000 € attribuée le 29 juin 2018.

### 3) Du 24 juin 2020

Des habitants de la rue du Parc réitèrent leur demande d'achat de la parcelle de bois derrière leur habitation et/ou d'entretien de celle-ci. La municipalité renouvelle son refus de vendre et confirme que le nettoyage va être effectué par le personnel communal.

### 4) Du 24 juin 2020

Des scouts camperont du 4 au 19 juillet 2020 à Pontgouin et demandent la mise à disposition de lieux de campement aux alentours (gymnase, école, stade...) pour des guides partant en raid le 8 juillet et/ou le 16 juillet.

Le conseil municipal souhaite leur proposer un accueil près de la salle des sports en leur mettant à disposition les vestiaires (toilettes et douches).

## INFORMATIONS

Concernant l'école Jules Verne, Madame le Maire informe du départ de Monsieur Jérôme LERIN, Directeur et l'arrivée sur ce poste, à la rentrée, de Madame Anne-Sophie MINIER.

Les membres de la municipalité décident qu'aucune manifestation ne sera organisée pour le 14 Juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 22 heures.